

## Intervention de Sicco Mansholt au sommet de Paris (19 octobre 1972)

**Légende:** Le 19 octobre 1972, à l'occasion de l'ouverture du sommet de Paris, Sicco Mansholt, président de la Commission des Communautés européennes, prononce un discours sur les enjeux de l'intégration européenne et fait un état des lieux des différentes politiques communautaires.

**Source:** Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Sommets. Déroulement du Sommet de Paris, FMM 58.

**Copyright:** Tous droits réservés

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_sicco\\_mansholt\\_au\\_sommet\\_de\\_paris\\_19\\_octobre\\_1972-fr-320b9115-f866-4857-96a2-8d0fa8c31884.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_sicco_mansholt_au_sommet_de_paris_19_octobre_1972-fr-320b9115-f866-4857-96a2-8d0fa8c31884.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Intervention de Monsieur le Président MANSHOLT pour une déclaration de caractère général à la réunion au Sommet (Paris, le 19 octobre 1972)

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis ici pour célébrer solennellement, et au plus haut niveau politique, la naissance de la Communauté élargie.- Malheureusement cette célébration trouve autour de la table seulement neuf des dix partenaires qui avaient négocié avec ténacité et compréhension réciproque le Traité d'élargissement. La réponse négative du peuple norvégien au référendum sur l'adhésion aux Communautés a été accueillie par nous tous avec tristesse. J'espère vivement que les résultats de cette Conférence donneront à ce peuple la confiance nécessaire dans l'oeuvre communautaire et un nouvel élan vers notre Europe.

Monsieur le Président, comme vous l'avez à juste titre maintes fois souligné pendant les travaux préparatoires, cette Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ne saurait se limiter à une célébration solennelle d'un événement, certes important, dans la voie de la construction européenne. Notre tâche aujourd'hui est en effet de dire avec la plus grande clarté possible quelle est la signification profonde de notre construction et d'expliquer à nos peuples, ainsi qu'aux peuples du monde, comment nous voulons bâtir l'Europe et quels sont les objectifs que nous nous donnons.

La Commission des Communautés européennes estime à ce propos que ce Sommet de Paris devrait établir trois principes fondamentaux pour les années à venir.

Il s'agit, en premier lieu, de réaffirmer et de mieux préciser que tout ce que nous avons jusqu'ici bâti et tout ce que nous allons bâtir à partir d'aujourd'hui a comme objectif essentiel le développement de notre Communauté vers l'union politique de nos pays et de tous les pays de l'Europe qui, par leur développement économique et leur régime politique, pourront, dans le futur, pleinement participer à cette union. Il faut donc dire que notre construction n'est pas une construction mercantile, que le système préférentiel que nous nous sommes donné est un moyen nécessaire pour bâtir l'union politique, mais qu'il n'est pas une finalité en soi. Si cette volonté de poursuivre concrètement l'objectif de notre unité politique ne sera pas aujourd'hui clairement exprimée, notre construction paraîtra à l'extérieur, chez les pays industriels et, ce qui est encore plus grave, chez les pays en voie de développement, comme une discrimination politiquement, économiquement et moralement inacceptable.

C'est la raison pour laquelle la Commission estime qu'il serait de la plus grande importance que la Conférence des Chefs d'Etat ou des Gouvernement puisse souligner la volonté d'avancer, parallèlement aux progrès à réaliser dans l'union économique et monétaire, pour créer, à terme, un véritable gouvernement européen, doté des pouvoirs nécessaires et responsable devant un Parlement européen librement élu au suffrage universel. A cette fin il serait hautement souhaitable que la Conférence puisse fixer une date limite pour l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen, en application de l'article 138 du Traité de Rome.

Le deuxième principe que la Commission souhaite voir adopter par le Sommet de Paris, est celui d'une solidarité effective à l'intérieur de la Communauté.

Une telle solidarité s'exprime avant tout dans la poursuite du dessein fondamental de la construction communautaire dans les années à venir, c'est-à-dire, l'union économique et monétaire. La Commission espère que dans ce domaine la Conférence pourra marquer une impulsion nouvelle qui puisse nous conduire même au-delà des conclusions auxquelles nous sommes parvenus au cours des travaux préparatoires et, en particulier, dans le domaine d'une action concertée pour lutter contre l'inflation.

Mais nous croyons que la Conférence de Paris devra aller au-delà de ce qui a été l'un des résultats majeurs de la Conférence de la Haye et élargir la solidarité communautaire à d'autres domaines.

Il s'agit de faire un premier pas en vue de donner un contenu apparent à l'appartenance à la Communauté européenne. Cette Communauté qui a réalisé l'ouverture des frontières aux échanges des produits industriels

et agricoles, doit aujourd'hui ouvrir les frontières qui séparent encore ses citoyens.

C'est dans cette optique que nous considérons opportun la suppression des contrôles systématiques aux frontières intracommunautaires, et l'insertion progressive des ressortissants des Etats membres dans le cadre des structures sociales, administratives et politiques des Etats d'accueil pour leur donner progressivement des "droits civiques européens".

Il s'agit d'organiser une coopération communautaire dans le domaine de l'éducation, tout en respectant la diversité des systèmes éducatifs et leur inspiration propre, afin de parvenir au moins à la libre circulation des enseignants et des enseignés au sein de la Communauté. C'est ainsi qu'on pourra donner une impulsion dynamique aux actions de formation et d'information européennes afin que les jeunes puissent se préparer à vivre, à travailler, à agir dans une véritable Communauté.

Il s'agit de développer une solidarité effective dans une politique sociale communautaire, mise au service d'un progrès continu et équilibré des conditions de vie et de travail. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt les déclarations qui ont été faites ici par plusieurs délégations à ce sujet et en particulier les idées qui ont été présentées par le Chancelier Brandt, qui seront certainement un apport considérable pour des décisions futures. Mais nous estimons nécessaire que dans un chapitre aussi important, des décisions concrètes soient prises dès aujourd'hui, notamment dans un domaine auquel, le monde du travail attache une importance prioritaire.

A savoir le mécanisme des revenus des travailleurs face aux conséquences des mutations économiques. La solidarité européenne devrait s'exprimer par une intervention communautaire dans les mécanismes chaque fois qu'il s'agit de conséquences des politiques communes.

Il s'agit de créer une solidarité effective, ce qui veut dire une solidarité financière, pour le développement harmonieux des régions de la Communauté, qui est une condition essentielle pour la réalisation à terme de l'union économique et monétaire.

Dans le domaine de la politique régionale, une décision du Sommet est particulièrement attendue par de larges couches de l'opinion, et elle est appelée à recevoir un grand retentissement. Elle donnera aussi toute sa signification aux orientations qui se sont déjà dégagées vers d'autres politiques communes, comme la politique industrielle et celle de l'environnement.

Nous sommes convaincus que sans une solidarité communautaire effective nos mots et nos ambitions ne sauront pas réaliser le noble défi de notre génération.

Le troisième principe que la Commission souhaite voir approuver par cette Conférence de Chefs d'Etat ou de Gouvernement est celui de l'ouverture dans le monde de notre Communauté dans l'affirmation progressive de sa personnalité et grâce à une solidarité effective vers tous les pays et en particulier vers les pays les plus défavorisés ou ceux qui sont en voie de développement, pour répondre au problème fondamental de cette phase de l'histoire du monde.

Avant d'approfondir le thème essentiel de nos relations avec ces pays, je rappelle que la Commission a toujours souligné dans le passé que la Communauté doit aujourd'hui réaffirmer le rôle positif qu'elle veut jouer dans les prochaines négociations internationales monétaires et commerciales, pour donner aussi un sens concret et réel à la création de rapports nouveaux avec les Etats-Unis, dans les droits ainsi que dans les obligations. De même cette Communauté doit montrer d'être ouverte à la collaboration avec tous les pays à commerce d'Etat de l'Asie et de l'Europe de l'Est. En ce qui concerne ces derniers, la préparation et le déroulement de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne représente le cadre approprié pour souligner que notre développement économique et politique ne vise pas la création d'un bloc de pays s'opposant à d'autres pays, mais le progrès d'une Communauté solidaire, unie et ouverte, apte à favoriser une meilleure coopération entre les peuples européens.

Mais de l'avis de la Commission, la tâche prioritaire qui incombe à l'ensemble des peuples riches et

industrialisés, est celle de répondre en particulier à l'attente de la plupart des pays du monde qui sont dans le chemin difficile du développement ou qui sont les plus défavorisés. C'est dans ce domaine que la Communauté doit marquer en particulier son image par une action résolue et d'avant-garde.

Le point de départ de l'action de la Communauté dans le domaine de l'aide au développement a été l'engagement pris à l'égard des pays en voie de développement qui sont déjà associés. Cette action, en vertu des engagements pris dans le Traité d'adhésion, pourra maintenant s'élargir à d'autres pays. Je voudrais rappeler au nom de la Commission, que cette politique d'association constitue une responsabilité spéciale de la Communauté, non seulement pour les liens historiques que nous avons avec ces pays, mais aussi car il s'agit, dans plusieurs cas, de pays les plus pauvres.

Je voudrais également rappeler la nécessité de confirmer les engagements déjà pris vis-à-vis des pays du bassin de la Méditerranée pour une politique de coopération dans une approche globale et équilibrée.

Mais nous croyons que la Communauté doit aller au-delà de ces engagements non pas pour les réduire, mais pour réaliser dans leur respect une politique commune de coopération au développement à l'échelle mondiale. Cette politique, elle aussi, devrait être globale, c'est-à-dire, s'étendant à la fois au domaine des échanges, de la coopération financière et de la coopération technique.

C'est avec cette vision que la Commission insiste en particulier pour une décision dans les trois domaines suivants:

- l'amélioration du système des préférences généralisées avec l'objectif de favoriser un accroissement annuel de l'ordre de 15% des importations dans la Communauté de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement;
- la promotion dans des cas appropriés, d'accords internationaux concernant les produits de base des pays en voie de développement et portant sur les prix ainsi que sur les quantités;
- un effort financier accru dans le domaine des ressources d'origine publique, conformément aux résolutions de la 2ème et 3ème CNUCED, ainsi qu'une amélioration des termes et des conditions de l'aide en vue, notamment, d'alléger le fardeau des dettes résultant des prêts consentis par les Etats membres à l'égard des pays en voie de développement les plus défavorisés

Monsieur le Président, les tâches, les responsabilités et les défis qui sont devant notre Communauté dans les mois et les années à venir, à l'intérieur comme à l'extérieur sont d'une envergure exceptionnelle. Tout l'avenir de notre construction repose sur la capacité de la Communauté de réaliser ces tâches, d'être à la hauteur de ces responsabilités et de répondre positivement à ces défis. Le monde nous regarde, parfois avec espoir, parfois avec scepticisme, parfois avec crainte. Des négociations internationales d'importance fondamentale sont devant nous. Qu'il s'agisse de réformer le système commercial, qu'il s'agisse de réformer le système monétaire, qu'il s'agisse de la Conférence pour la sécurité et la coopération européennes, c'est notre Communauté, dans son acquis, ainsi que dans son développement, qui est en jeu. Pour sauvegarder ce que nous avons bâti, nous devons progresser rapidement et résolument dans l'intégration économique, ainsi que dans le domaine de l'union politique. Au nom de la Commission des Communautés Européennes, je vous demande aujourd'hui cet engagement solennel.